

Image not found or type unknown



Places de stationnement pour changement de destination

Par **Pascal74**, le **13/10/2015** à **11:13**

Bonjour,
Je suis dans une impasse et j'ai besoin d'une réponse svp.
Je transforme mon hôtel en appartement et le rez-de-chaussée actuellement un restaurant c'est une banque qui achète mais me trouvant en centre-ville je n'ai pas de parking et sur le PLU il demande 1 place par appartement soit 5 places et pour la banque vu qu'il y a un changement de destination une place par 40m² de plancher soit 6 places, donc voilà la question la commune est-elle dans l'obligation de me proposer soit à la location ou à l'achat les places nécessaires ?
Je vous remercie beaucoup pour votre aide.
Bonne journée
Pascal

Par **moisse**, le **13/10/2015** à **11:39**

Bonjour,
Non la commune n'a aucune obligation.
Mais je crois que vous avez déjà
exposé votre problème* reçu réponses (par exemple de @Talcoat).